

CHANGEMENT À LA DIRECTION DE L'IDENTIFICATION ET DE LA TRAÇABILITÉ

Une relève solidement assurée

En mars 2023, le département Identification et Traçabilité animales de l'ARSIA accueillera une nouvelle directrice en la personne de **Marie-Laurence Semaille**.

Un défi à relever sans nul doute. Maîtriser ce vaste domaine en évolution permanente et ce à grande vitesse, nécessite d'en comprendre tant l'historique que les nouvelles technologies annoncées ou déjà en cours, mais aussi connaissance du monde agricole, rigueur, organisation, écoute... autant d'atouts que possède la future Directrice. Pour assurer sereinement la transition, Marie-Laurence Semaille a d'ores et rejoint l'ARSIA en septembre afin de bénéficier du partage de la longue et solide expertise du Directeur actuel, Jean-Paul Dubois, fort de son expérience de 27 années au sein de l'ex-Fédération montoise puis de l'ARSIA à Ciney.

Rencontre avec Marie-Laurence Semaille, qui nous livre ses premières impressions et ses souhaits pour l'avenir ...

Arsia Infos : Quels sont votre formation et votre parcours professionnel ?

Après l'obtention d'un diplôme d'Ingénieur en Agronomie générale à l'UCL, j'ai débuté ma carrière à la Fédération des Jeunes Agriculteurs et travaillé ensuite pour l'Institut économique agricole. En 1999, j'ai rejoint la Fédération Wallonne de l'Agriculture où je me suis successivement occupée des secteurs porcs, volailles, ovins et bovins tant en ce qui concerne les aspects sanitaires, de traçabilité et d'identification animales que les aspects économiques des filières. J'y ai assuré par ailleurs durant de nombreuses années le secrétariat de la Commission Productions animales. Ces missions m'ont amenée à participer à de nombreuses réunions avec le Fonds de Santé animale, l'AFSCA ou encore à des concertations davantage politiques avec l'Agrofront. Le régime d'aides couplées pour l'élevage ainsi que la PAC 2023 sont également des dossiers dont je connais bien l'historique. Ces différentes fonctions m'ont permis de collaborer avec nombre d'éleveurs de porcs, volailles, ovins et bovins, ainsi qu'avec de nombreux vétérinaires.

Également administratrice à l'ARSIA depuis 2012, vous êtes engagée dans la défense et la promotion de nos élevages depuis longtemps, qu'est-ce qui vous anime tant ?

C'est très probablement lié à l'appartenance d'une grande partie de ma famille au monde agricole... j'ai



toujours vécu près d'une étable... ! Et je connais bien le métier d'éleveuse et éleveur avec ses points positifs et ses difficultés. Je suis attentive à la recherche permanente de solutions, de compromis permettant de tenir compte des réalités de terrain ainsi que des obligations légales de santé et de traçabilité dans nos élevages.

Pourquoi avoir choisi d'assumer la direction de la traçabilité de notre ASBL ?

L'identification et la traçabilité animale sont les piliers essentiels pour faire évoluer le secteur animal tant en matière de sécurité alimentaire que sanitaire. Qu'on doive affronter une épidémie ou qu'on veuille retracer un produit, tout est basé sur la qualité du système de traçabilité, qui démarre dans nos fermes. C'est un domaine qui m'a toujours beaucoup intéressée et je n'ai donc pas hésité quand un recrutement a été organisé.

Quelles sont vos premières impressions depuis votre arrivée à l'ARSIA ?

Ce sont le professionnalisme et la rigueur des membres du personnel de tous les départements, que ce soit le laboratoire, la santé ou l'identification des animaux. On sent une vraie proximité et beaucoup d'empathie pour les secteurs agricole et vétérinaire. L'ARSIA est une association au service des éleveurs et de leurs vétérinaires et

cela se sent très fort dans la culture d'entreprise et dans les valeurs qu'elle défend.

Le secteur agricole est sans cesse en évolution ; dans un contexte économique particulièrement difficile, comment concevez-vous son accompagnement par notre asbl dans les prochains mois et années ?

L'accompagnement des éleveurs et de leurs vétérinaires est un point extrêmement important, d'autant plus lorsque le contexte économique est difficile, mais aussi lorsque les évolutions - technologiques et digitales notamment - sont de plus en plus rapides et s'invitent quotidiennement dans nos exploitations.

Ce serait utopiste de croire que nos éleveurs et détenteurs peuvent tout gérer seuls, sans aucun soutien ni accompagnement dans leurs démarches de gestion administrative et de suivi de la santé de leur troupeau.

L'encadrement est aussi un métier qui s'apprend et qui nécessitera de bonnes facultés d'adaptation et de flexibilité de la part du personnel au service des éleveurs ainsi que des autres gestionnaires du système de traçabilité établi au sein de nos filières animales.

Quel message souhaiteriez-vous transmettre à nos éleveurs et vétérinaires ?

Plusieurs défis importants se profilent dans les mois à venir. Notamment l'évolution progressive de notre système d'identification 'papier' vers un système dématérialisé volontaire ; c'est une étape importante qui demandera un encadrement accru des éleveurs tout comme des autres maillons de la filière pour que ce soit un succès. Avec l'appui de l'ensemble du département Traçabilité et Identification de l'ARSIA, je veillerai tout particulièrement à ce que nos éleveurs soient bien informés pour évoluer facilement vers ce nouveau système et pouvoir en exploiter tous les avantages. D'autres étapes suivront dans le processus de la dématérialisation et il sera également important de bien les préparer. Les nouvelles technologies peuvent très certainement faciliter le travail quotidien dans nos exploitations mais le système de traçabilité doit rester un outil au service de nos éleveuses et éleveurs et non l'inverse.

DÉMAT: 4 séances d'information



28/11
Jurbise

Salle Galant
Rue du Moustier 8
7050 Jurbise

19H30

08/12
Ciney

ARSIA
Allée des Artisans 2
5590 Ciney

19H30

12/01
Libramont

Salle du foot
Av. de Houffalize 44
6800 Libramont

19H30

31/01
Battice

Hall des criées
Rue de Charneux
4650 Herve

13H00

Séances organisées en collaboration avec les syndicats agricoles wallons
Les réunions peuvent aussi être suivies en visio-conférence

DÉMATÉRIALISATION

LA DÉMATÉRIALISATION Bilan après 4 mois

Le 13 juin dernier, a été lancée la dématérialisation, c'est-à-dire l'abandon progressif de la gestion intégralement « papier » de la traçabilité bovine. Bilan et rappels.

La première étape concerne l'envoi de passeport (appelé désormais Document de Circulation (DC)) "digitalisé", éditable et imprimable directement par le détenteur. D'autres étapes permettront une dématérialisation complète de la traçabilité. A noter que la période d'immobilité des veaux n'est en rien liée à la dématérialisation des passeports mais est une des conséquences de la nouvelle réglementation décidée par les autorités belges. **Le choix reste toujours possible entre un mode « papier intégral » ou « électronique ».** Voici un rappel des éléments importants ; pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les éditions de juin et juillet 2022 disponibles sur notre site www.arsia.be/Téléchargements/Arsia_infos.

Premier bilan de la dématérialisation des passeports en Wallonie

Pour 6543 utilisateurs éleveurs bovins ACTIFS (8254 au total) :

- 3840 (58,7 %) utilisateurs optent pour la DEMAT et impriment à domicile
- 1830 restent à ce jour non définis (28 %) : l'ARSIA imprime pour eux tant que le choix n'est pas effectué.
- 873 (13,3 %) utilisateurs sollicitent l'impression par l'ARSIA.

Rien ne change pour les utilisateurs du système « tout papier »

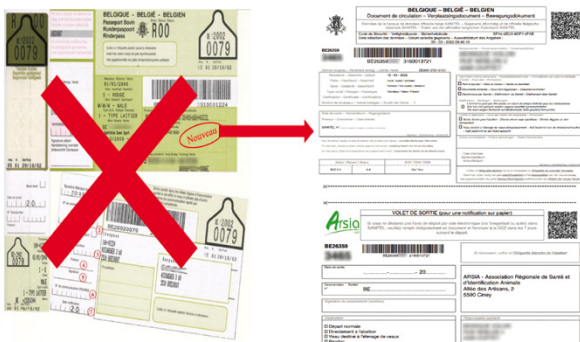
1. Notification de **naissance** : envoi à l'ARSIA du volet complété, dans le délai maximum de **7 jours** après la date de naissance*
2. Déclaration de **sortie** : envoi à l'ARSIA du volet complété, dans le délai maximum de **7 jours** après le départ du bovin*
3. Enregistrement d'un **achat en Belgique et dans un pays de l'Union Européenne** : envoi à l'ARSIA du document qui accompagne l'animal, complété par la date d'arrivée dans le troupeau dans le délai maximum de **7 jours** de l'entrée*. Dans le cas d'un achat par **importation** (non UE), le bovin venant du pays tiers doit être réidentifié par l'ARSIA, avertie dans les 3 jours de son arrivée.
4. Le renvoi des passeports des bovins morts n'est plus une obligation mais est fortement conseillé pour éviter les doublons. En juillet 2023 ils seront obsolètes et par conséquent ne devront plus être renvoyés.

*La date postale faisant foi

Rappel : N'oubliez pas, pour un bovin mort, de communiquer (via papier ou via CERISE) le départ au clos d'équarrissage dans les 7 jours qui suivent l'événement.

Comme auparavant, ces événements doivent être retranscrits dans le **REGISTRE DU TROUPEAU**, au plus tard dans le même délai de 7 jours, sans oublier les mortalités.

Ancien passeport bovin (à gauche)... remplacé par le ... nouveau Document de Circulation (DC) (à droite)



RAPPELS importants !

L'édition du Document de Circulation est soumise aux règles suivantes :

1. **Contrôles sanitaires** : le DC ne peut être édité qu'après contrôles sanguins :
 - naissance : contrôle BVD
 - achat : contrôle IBR
 - importation : contrôles IBR, BVD, Brucellose-Leucose & Tuberculose

Le document de circulation d'un bovin acheté n'est disponible que lorsque tous les examens sanitaires requis à l'achat ont été réalisés et validés.

2. **Période d'immobilisation** à la naissance : l'animal ne peut quitter son hébergement pendant **10 jours** à partir de l'enregistrement de la notification dans Sanitrace via CERISE ou de la date postale pour les naissances encodées via l'ARSIA. Toutefois, une exception sous certaines conditions et permettant un départ anticipé de l'animal, est possible pour :
 - un envoi direct à l'abattoir
 - un renvoi chez le cédant précédent

Tarifs appliqués sur le document de circulation, selon les formules

Système « Tout papier »

4,81€

Système « Mixte »

3,76€

(notification via Cerise & Impression demandée)

Système « Tout numérique »

1,15€

Ce qui change pour les utilisateurs de CERISE

De nombreux éleveurs sont déjà sensibilisés à la dématérialisation de quelques opérations de traçabilité, grâce au portail Cerise. Naissances, sorties, commandes de matériel, registre de troupeau, ... sont autant d'opérations réalisées sans aucun besoin de papier. **Rien ne change donc à ce niveau !**

Comment imprimer ses documents de circulation soi-même ?

Vous êtes sur Cerise et vous voulez opter pour un passeport éditable et imprimable par vos soins. Pour cesser l'envoi des passeports « papier » par voie postale, sur la page « Mes préférences » sélectionnez : préférences personnelles » et ensuite choisir d'imprimer soi-même les documents de circulation.

L'application Mobile CERISE présente pratiquement les mêmes options de travail que le Portail CERISE, en offrant l'avantage d'avoir toujours avec soi toutes les informations de son troupeau.

Pour installer l'application Mobile CERISE, vous pouvez scanner les QR codes ci-contre.



Google Play



App Store

CE QUI CHANGE dans le Portail CERISE est l'apparition du nouveau document de circulation, maintenant visible à l'écran pour chaque animal repris dans l'inventaire bovins.

4 Séances d'information « DEMAT » organisée en collaboration avec les syndicats agricoles wallons

28/11 Jurbise

Salle Galant
Rue du Moustier 8
7050 Jurbise

08/12 Ciney

ARSIA
Allée des Artisans 2
5590 Ciney

12/01 Libramont

Salle du foot
Av. de Houffalize 44
6800 Libramont

31/01 Battise

Hall des criées
Rue de Charneux
4650 Herve

Les réunions peuvent aussi être suivies en visio-conférence

Pour toute information

Contactez notre ligne directe DEMAT : 083 23 05 19 / Envoyez-nous un mail : infodemat@arsia.be
Consultez notre site internet : www.arsia.be

DOSSIER OCC

VERMIFUGATION RAISONNÉE

Moins / Mieux / Autrement

La résistance des parasites digestifs aux vermifuges est une problématique extrêmement préoccupante chez les ovins et caprins. Pour vous éleveur, cela peut se traduire par une nette aggravation des signes d'infestation, des pertes de production, de la mortalité ainsi qu'une augmentation des frais de santé. **« Moins, mieux, autrement » : la voie d'une vermifugation raisonnée est une nécessité.**



Ces signes peuvent être associés au parasitisme digestif...

- Amaigrissement
- Diarrhée
- Œdème sous mandibulaire
- Muqueuses oculaires pâles
- Baisse de production
- Poil terne, piqué

En tout temps ...

- ✓ Je surveille les signes probables de parasitoses
- ✓ Je confirme mes suspicions par une analyse coprologique

Une analyse coprologique, c'est ...

Un examen de selles visant à chercher la présence de parasites via l'observation et le comptage de leurs œufs.

J'effectue au minimum trois analyses annuelles

- Quelques semaines après mise en pâture
- En cours de saison d'herbage
- Avant la rentrée en bâtiment

Je prélève les selles

- Au rectum
- Sur 10 à 15 % des animaux du lot / troupeau
- De manière aléatoire (tout « profil » représenté)

S'il s'avère nécessaire d'employer un vermifuge

Avant l'application

- ✓ J'opte pour un produit au spectre adapté
- ✓ Je privilégie les formulations buvables ou injectables
- ✓ Je contrôle la date de péremption du produit
- ✓ Je calibre la dose par une pesée individuelle
- ✓ Je cible les animaux à vermifuger

La vermifugation « de masse » n'est pas une stratégie durable dans la mesure où le degré d'infestation parasitaire (et donc la tolérance aux parasites) est extrêmement variable d'un animal à l'autre. L'âge, l'expérience à l'herbe, le nombre de vermifugations connues, ... influencent la sensibilité d'un animal au parasitisme. Demandez conseil afin de cibler juste !

Le choix d'un produit repose sur le(s) type(s) de parasites à combattre. Il est indispensable de vous renseigner à ce sujet.

En outre, il n'existe pas de « bonne » ni de « mauvaise » molécule. Les analyses réalisées dans le cadre du projet GPS 2021, financé par le Fonds de Santé Ovins-Caprins, démontre que, face aux mêmes parasites :

- une même molécule verra son efficacité varier d'une exploitation à l'autre,
- les molécules les plus anciennes peuvent encore constituer des solutions de traitement pertinentes.

Après application

- ✓ Je contrôle l'efficacité de mon traitement antiparasitaire.

Enfin, il est clairement établi que :

- la fréquence de vermifugation
 - le respect de la posologie
 - la voie d'administration du produit
- ont un impact direct sur l'efficacité du traitement.

Le même projet fait apparaître que plus d'un éleveur de petits ruminants sur 2 déclare avoir des doutes sur l'efficacité des vermifuges qu'il emploie. Cependant, plus de 75% des éleveurs sondés disent ne jamais avoir réalisé de contrôle d'efficacité de leur traitement.

VOUS AIDER À GÉRER LES PARASITOSSES DIGESTIVES, C'EST NOTRE MISSION !

L'abonnement au suivi parasitaire de l'ARSIA est une formule all-in unique permettant à tout éleveur ovien ou caprin de bénéficier d'un monitoring à l'année de son troupeau via des analyses coprologiques répétées, un contrôle d'efficacité de vermifuge et des conseils avisés.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question

Tel : 083 23 05 15 (option 4) - Email : francois.claine@arsia.be

Découvrez l'[abonnement au suivi parasitaire sur notre site](#).

LES AVORTEMENTS CHEZ LA TRUIE

Une aide au diagnostic grâce au kit ARSIA « autopsie porc »

Comme dans toutes autres productions, les élevages naisseurs porcins peuvent être confrontés à des troubles de la reproduction. Les avortements en particulier sont très préoccupants pour les éleveurs.

A l'ARSIA, le « kit autopsie porc » a évolué en 2022 et permet pour un coût très raisonnable et pour tout éleveur wallon cotisant à ARSIA+, la recherche sur les avortons d'un panel de germes pathogènes, via une recherche bactériologique et des analyses de type PCR.



Quelques rappels théoriques

Un avortement correspond à l'interruption, pendant la période foetale, d'un processus de gestation en deçà de sa durée moyenne, soit 115 jours +/- 2 jours. On tolère généralement un à deux avortements pour 100 saillies maximum (1-2 %/an).

Selon le stade de l'interruption de la gestation (voir graphique 1), on distingue 3 catégories :

- Les pertes embryonnaires : avant 35 jours, aucun os n'est encore formé et les embryons sont résorbés par l'organisme de la mère.
- Les avortements en période foetale : de 35 jours (début de l'ossification) à l'entrée en maternité soit 106-108 jours.
- Les mises bas prématurées (ou avortements tardifs) entre 106-108 jours et 112 jours de gestation. Les porcelets peuvent déjà être viables.

Des cause, infectieuses ou non

Les causes non infectieuses sont prédominantes, pour près de 2/3 des avortements.

Plusieurs syndromes peuvent y être associés : syndrome d'infertilité saisonnière, syndrome 2ème portée, syndrome de la truie maigre. Ceux-ci peuvent être sous l'influence de facteurs de risque tels le stress, le dispositif de distribution d'aliment, l'insuffisance de luminosité, les paramètres d'ambiance, la conduite d'élevage, ... sans oublier les mycotoxines.

En pratique, ce sera souvent l'exclusion des causes infectieuses qui orientera par défaut vers une cause non infectieuse.

Les causes infectieuses sont majoritairement d'origine virale ou bactérienne (voir tableau 1), l'association des deux étant bien entendu possible.

Approche diagnostique

L'approche diagnostique d'un problème d'avortement peut se concevoir en 3 étapes :

La première est le recueil d'informations qui aidera votre vétérinaire dans son diagnostic.

Soyez attentifs aux signes cliniques et événements actuels ou passés tant au niveau des truies ayant avorté que des reproducteurs, porcelets ou porcs : le numéro de la truie avortée, le rang de portée, la date de saillie et d'avortement, le type de saillie (naturelle ou artificielle), le nombre et l'aspect des avortons, l'état corporel des truies, la présence de rongeurs, les données des performances générales en reproduction de l'élevage, ...

La deuxième étape consiste pour votre vétérinaire à envoyer des échantillons appropriés au laboratoire : soit des **prélèvements sanguins** sur la/les truie(s) ayant avorté, soit des **avortons**.

A ce propos, sachez que minimum 2-3 avortons/truie sont nécessaires avec dans la mesure du possible du placenta. Les fœtus doivent être « exploitables », c'est-à-dire en bon état, conservés sous froid positif. Si vous souhaitez faire réaliser des analyses, ayez le réflexe de mettre des avortons au frigo dans l'attente de l'envoi au laboratoire.

Graphique 1: Déroulement de la gestation et conséquences de la mortalité embryonnaire ou foetale (d'après IFIP)

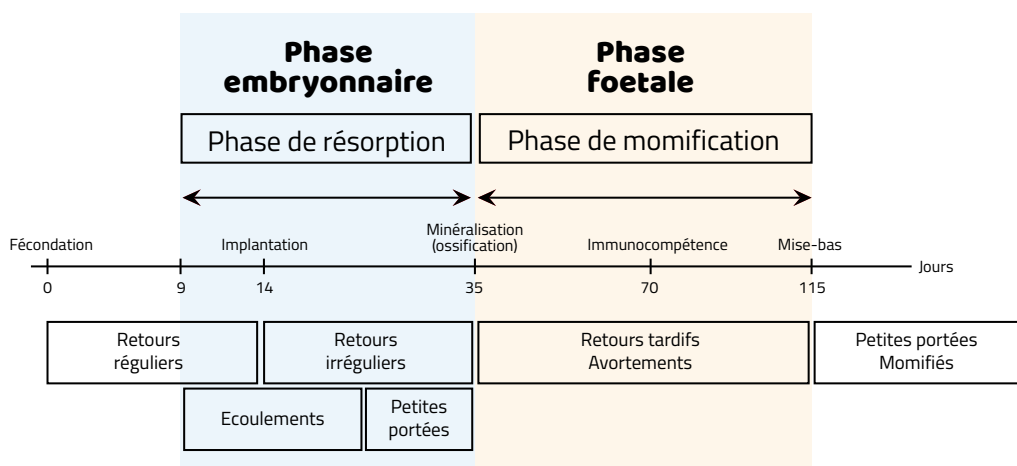


Tableau 1 : Les principales maladies responsables d'avortements chez la truie

Maladie Virales	Maladie bactériennes
Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP)*	Leptospirose*
Maladie d'Aujeszky	Brucellose porcine*
Circovirose porcine de type 2 (PCV2)*	Streptococcose*
Grippe (Influenza A)	Salmonellose porcine*
Peste Porcine Classique	Rouget*
Peste Porcine Africaine	Staphylococcose porcine*
Encéphalomyocardite	Chlamydiose*
Parvovirose porcine*	Listeriose*
...	...

*Les pathogènes responsables de ces maladies sont inclus dans le panel recherché via le « kit autopsie porc ARSIA »



Le recours aux examens de laboratoire est une étape importante.

En 2022, le « kit autopsie porc » a été optimisé et permet désormais la recherche d'un panel de pathogènes fréquemment rencontrés. Votre vétérinaire pourra y recourir pour affiner son diagnostic clinique et y inclure ou non des causes infectieuses.

Kit autopsie Porc : premiers résultats en 2022

Les premiers résultats d'analyses de 2022 sont intéressants et démontrent l'utilité d'associer des techniques complémentaires telles que la bactériologie et la biologie moléculaire (PCR).

Nous avons traité 5 dossiers d'avortons porcins.

Les analyses PCR (*Chlamydia*, *circovirus*, *parvovirus*, *leptospira* et SDRP) ont permis de détecter au moins une de ces maladies dans 2 dossiers sur 5 pour lesquels l'analyse bactériologique seule était négative. Pour les autres dossiers, cette dernière a permis de mettre en évidence le germe *E. Coli* associé ou non avec *Streptococcus suis*. Dans le dernier dossier, les analyses réalisées n'ont pas mis en évidence de pathogènes.

La dernière étape, certes complexe mais essentielle, est la mise en relation avec votre vétérinaire de l'ensemble des données recueillies, en lien avec le problème rencontré afin de mettre en place un plan d'action.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question

Tel : 083 23 05 15 (option 9) - Email : pathologie@arsia.be